

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 septembre 1987

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme la Chambre le sait, la question a été renvoyée au comité la semaine dernière. Le comité a examiné le projet de loi avec célérité et en a fait rapport hier sans amendement. Les entretiens que nous avons eus avec les partis d'opposition nous donnent lieu de croire que la Chambre consentirait à terminer aujourd'hui l'étude du projet de loi et à le renvoyer à l'autre endroit.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur le Président, je veux seulement remercier tous mes collègues du comité législatif d'avoir bien voulu faire diligence dans leur étude du projet de loi. Je les remercie d'avoir consenti à en accélérer l'examen à la Chambre. Grâce à leur coopération, le Canada ratifiera d'ici le 11 octobre la convention créant l'Agence multilatérale de garantie des investissements ou AMGI, l'organisme d'assurance contre les risques politiques, et pourra donc participer aux premières réunions où les règlements de cette institution seront établis.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Si je félicite le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin), monsieur le Président, c'est qu'il vient vraisemblablement de présenter l'un des exposés ministériels les plus courts de notre histoire. Je prie la Chambre de bien vouloir faire preuve

d'indulgence à mon endroit, car je n'ai pas du tout l'intention de l'imiter; l'étape de la troisième lecture fournit en effet l'occasion aux députés d'examiner les conséquences du projet de loi, ainsi que l'état actuel du système financier international. A mon avis, la Chambre devrait consacrer quelques minutes à examiner où nous en sommes en tant que pays, et où en est le système lui-même.

Comme certains députés le savent vraisemblablement, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) et moi sommes rentrés hier d'un fort long périple en Amérique centrale, et notamment au Nicaragua. Nous avons eu ainsi l'occasion de voir de nos propres yeux un pays du tiers monde aux prises avec d'énormes difficultés économiques, sans parler de la guerre qui exacerbe encore ces difficultés. Nous avons constaté l'importance que le système économique international revêt pour un petit pays comme celui-là et combien médiocrement il sert ces pays.

● (1010)

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le ministre du Développement économique qui nous a dit que le prix du café, principal produit d'exportation de ce pays, a sensiblement baissé ces derniers mois. Aussi ce pays devra-t-il vraisemblablement faire face à un manque à gagner additionnel de quelque 250 millions de dollars dans ses comptes courants. Une telle baisse du revenu national signifie bien plus que de simples statistiques abstraites pour un pays de 3 millions d'habitants ayant un produit national brut de 3 milliards de dollars. Elle signifie que ses habitants ne disposeront plus des devises étrangères voulues pour se procurer des pièces de rechange pour leurs tracteurs. Elle signifie que ces gens-là n'auront plus les moyens de se procurer des denrées de consommation importées comme la pâte dentifrice et le shampoing, si ce n'est en sacrifiant des dollars américains.

Autrement dit, les carences du système créent dans un pays comme celui-là des pressions qui non seulement se traduisent par des inconvénients majeurs dans la vie quotidienne de ses habitants, mais réduisent encore la capacité économique de ce pays.

La faute n'en est pas à un manque d'efforts, car chacun est déterminé d'abord et avant tout à reconstruire l'économie. On ne peut se défendre d'être rempli d'admiration pour un pays pauvre qui ne recule devant aucun effort pour assurer la réforme agraire et pour répartir les terres entre les paysans, afin que pour la première fois ils puissent assumer la responsabilité de leur indépendance et soient comptables de leur autonomie. Mais comment le pourraient-ils s'ils n'ont ni tracteurs ni pompes d'irrigation.